

ORDRE DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES

MARDI 28 juin 1960

Il est ordonné—Que le bill C-81, loi modifiant la Loi sur la réduction des taux de transport de marchandises, soit renvoyé au Comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
L.-J. RAYMOND.